



COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT

Conseil Municipal du mercredi 10 juin 2026 - 18 h

Salle Georges Brassens - 16, boulevard Paul Bert

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026
- 2 - Administration générale – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Communauté de communes du Clermontais et commune de Clermont l'Hérault - Exercices 2019 et suivants
- 3 - Finances – Budget principal de la Commune – Décision modificative n° 1
- 4 - Finances – Budget annexe de la caserne de gendarmerie – Décision modificative n° 1
- 5 - Finances - Fixation du montant des charges scolaires pour 2025/2026
- 6 - Finances - Modification du tableau des durées d'amortissement des immobilisations
- 7 - Finances – Garantie d'emprunt au profit de l'APSH 34
- 8 - Finances - Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (F.D.A.J.) – Approbation de la convention de délégation de gestion 2026 - Mandat donné au Centre Communal d'Action Sociale
- 9 - Finances – Subventions aux associations - Modification de la délibération du 22 avril 2026
- 10 - Finances – Subvention exceptionnelle Volley Ball Club Clermontais (VBCC)
- 11 - Politique de la ville - Attribution de subventions au titre de l'appel à projets du contrat de ville 2026
- 12 - Administration générale - Nouvelle Convention relative au renforcement de l'offre entre la gare routière et la zone d'activités des Tanes basses
- 13 - Administration générale – Création d'une navette estivale de la gare routière vers le Lac du Salagou
- 14 - Aménagement - Approbation d'une convention de travaux de réseaux avec Hérault Energies pour la rue Malbourguet
- 15 - Aménagement - Dénomination de l'Impasse des Cassagnasses à Clermont l'Hérault
- 16 - Aménagement - Approbation d'une convention de servitude de passage pour la création de canalisations souterraines ENEDIS sur la parcelle cadastrée section CI 0165, située lieu-dit Bézerac
- 17 - Politique de la ville - Création du dispositif Programme de réussite éducative (PRE) et délégation administrative au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 18 - Administration générale – Renouvellement de la convention pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail dans les écoles de la Commune - Année scolaire 2026-2027
- 19 - Ressources humaines – Comité Social Territorial - Nombre de représentants du personnel, maintien du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la Commune
- 20 - Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois – Créations de postes et ajustements des emplois d'assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique
- 21 - Administration générale – Adhésion à l'ANDES
- 22 - Aménagement - Ouverture d'une seconde phase de concertation préalable en vue de la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) La Cavalerie à Clermont l'Hérault

- 23 - Aménagement - Elaboration du dossier de déclaration d'utilité publique et du dossier de mise en compatibilité du PLU de la commune de Clermont l'Hérault relatifs à l'opération d'aménagement de la ZAC de La Cavalerie – Définition des objectifs et des modalités de la concertation
- 24 - Affaires Générales - Constitution en place de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)
- 25 - Affaires Générales - Mise en place de la Commission de Délégation de Service Public et de Concession
- 26 - Affaires Générales - Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 27 - Affaires Générales - Mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- 28 - Administration générale – Désignation de représentants de la Commune au sein d'un organisme extérieur – Syndicat Centre Hérault – Relais Déchets et Economie circulaire
- 29 - Administration générale - Désignation des représentants du Conseil municipal dans les organismes extérieurs - Conseil d'administration du Lycée privé agricole Vallée de l'Hérault (Lycée privé des techniques agricoles, horticoles et paysagères de Gignac)
- 30 - Urbanisme - D. I. A. non préemptées
- 31 - Information - Décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales